

Séance du 1^{er} Septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation
26/08/2020

Date d'affichage

26/08/2020

L'an deux mil vingt et le premier septembre
à 20 heures 00, le Conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel des séances,
sous la présidence de Monsieur Léguillon.

Présents : M. Léguillon – L. Peltier – N. Heintz – P. Laemlin –
A. Chaumerliac – E. Barré – B. Collin – Y. Barberet – T. Perrez – C. Daoudal –
V. Petit-Prêtre – Y.L. Hervé

Absent(s) : ///

Excusé(s) avec pouvoir : C. Naas a donné pouvoir à E. Barré, – M. Besson
a donné pouvoir à P. Laemlin – E. Oternaud a donné pouvoir à M.
Léguillon

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de
l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire
pris dans le sein du conseil. Mme Patricia Laemlin est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler
concernant les différents points traités lors de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020
est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2020-08-07

HUIS CLOS

Vu l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter le respect des « mesures barrières », suite à la demande du Maire le huis clos est adopté
à l'unanimité des conseillers présents pour la réunion du mardi 1^{er} septembre.

Objet de la délibération n° 2020-08-01

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide les modifications budgétaires
suivantes :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvements par la DM	19 000.00 €	-9 500.00 €	9 500.00 €	19 000.00 €
022 Dépenses imprévues Fonct	19 000.00 €	-9 500.00 €	0.00 €	9 500.00 €
022/022	19 000.00 €	-9 500.00 €	0.00 €	9 500.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	9 500.00 €	9 500.00 €
673/67	0.00 €	0.00 €	500.00 €	500.00 €
678/67	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €	9 000.00 €

Objet de la délibération n° 2020-08-02

DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR CESSION D'UNE PARCELLE DE FORET COMMUNALE

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu concernant une demande d'achat de parcelle forestière communale en bordure d'un étang.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix contre et une voix pour décide d'apporter une **réponse négative à cette demande**.

Objet de la délibération n° 2020-08-03

OFFRE DE PRIX EXPLOITATION DES COUPES

Le Maire présente un devis pour l'exploitation des parcelles en forêt communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le devis tel que présenté :

- Abattage, façonnage, débardage des grumes dans l'emprise des bassins : 22 euros /m3 HT
- Abattage, façonnage, débardage du bois d'industrie dans l'emprise des bassins : 22 euros HT/m3
- Abattage, façonnage, débardage des grumes hors emprise des bassins : 20.50 euros HT le m3.
- Façonnage du bois de chauffage sur coupe parcelles 11 et 12 : 27 euros HT le stères
- Livraison chez l'habitant : 7 euros HT le stères
- Câblage : 70 euros HT de l'heure.
- Débardage des houppiers de chablis, parcelles diverses hors emprise des bassins pour la somme forfaitaire de 550 euros HT.

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Objet de la délibération n° 2020-08-04

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD / MODIFICATION DES STATUTS

Vu :
le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-5, L5211-5-1 et L5211-20,
la délibération de la Communauté de communes des Vosges du sud n°054-2020 en date du 21 juillet 2020 portant proposition de modification de ses statuts,
Monsieur le Maire propose d'entériner la modification statutaire qui correspond au changement d'adresse du siège de la communauté de communes qui serait désormais installé 26bis grande rue – 90170 ETUEFFONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité
ACCEPTÉ la modification statutaire proposée.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
Communauté de communes des Vosges du sud

Objet de la délibération n° 2020-08-05

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du fait que le régime fiscal de la CCPSV induit la création d'une commission intercommunale des impôts directs ; à ce titre, il y a lieu de désigner des commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les personnes suivantes :

Titulaire : **Eric OTERNAUD**

Suppléant : **Maurice LÉGUILLON**

Objet de la délibération n° 2020-08-06

PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE – GRAND VIE ANNEE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe comme suit le prix de vente du bois de chauffage « Grand Vie » pour l'année 2020 :

- 30 € le stère – Verne (Bois Grand Vie) à prendre sur place

Fait et délibéré, le 1^{er} Septembre 2020

Délibération 2020-08-07 Huis clos

Délibération 2020-08-01 Décisions Modificatives Budget 2020

Délibération 2020-08-02 Demande d'un particulier pour cession d'une parcelle de forêt communale

Délibération 2020-08-03 Offre de prix exploitation des coupes

Délibération 2020-08-04 CCVS : Modification des statuts

Délibération 2020-08-05 CCVS : Commission Intercommunale des Impôts Directs

Délibération 2020-08-06 Prix du bois de chauffage – Grand Vie année 2020

NOMS	SIGNATURES
LEGUILLON Maurice	
NAAS Christian	A donné pouvoir à Mr Barré Edmond
PELTIER Laura	
PETIT-PRÊTRE Virginie	
PERREZ Thierry	
HEINTZ Natacha	
LAEMLIN Patricia	
HERVE Yves Laurent	
OTERNAUD Eric	A donné pouvoir à Maurice Léguillon
DAOUDAL Claude	
CHAUMERLIAC Agnès	
BARRE Edmond	
BESSON Martine	A donné pouvoir à Mme Patricia Laemlin
COLLIN Bernadette	
BARBERET Yannick	